

Zeitschrift: L'Hôtâ
Herausgeber: Association de sauvegarde du patrimoine rural jurassien
Band: 24 (2000)

Artikel: L'ancienne chapelle Saint-Charles-Borromée de Saignelégier : sa fondation au début du XVII siècle
Autor: Renard, Jean-Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1064407>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'ANCIENNE CHAPELLE SAINT-CHARLES-BORROMÉE DE SAIGNELÉGIER: SA FONDATION AU DÉBUT DU XVII^e SIÈCLE

1. *L'ecclēsia matrix* de Montfaucon et son démembrément au tournant du XVII^e siècle

Avant de retracer l'histoire – mouvementée – de la chapelle Saint-Charles de Saignelégier, il convient de rappeler brièvement celle de la fondation des paroisses dans la Franche Montagne des Bois¹.

A l'origine, la «Montagne du Faucon» se confond avec la seule paroisse du même nom: *Mons Falconis*. Possession du monastère de Saint-Ursanne jusque vers la fin du XII^e siècle, la première église de Montfaucon remonte probablement au VIII^e siècle, c'est-à-dire à la fin de l'époque mérovingienne. Comme celle de Tramelan – qui garde ce lien jusqu'à la Réforme – elle relève d'abord du diocèse de Besançon. Entre 1095 et 1120, Saint-Jean-Baptiste de Montfaucon passe, en même temps que le monastère ursinien, sous la juridiction de l'Evêque de Bâle².

Jusqu'au début du XVI^e siècle, l'«église-mère» de Montfaucon reste la seule église paroissiale de toute la seigneurie de Muriaux (Spiegelberg). Détachée au temporel de l'église de Saint-Ursanne avant 1210, elle fait alors partie du doyenné de Salignon (Salisgau)³. Mais, avec l'expansion démographique sur la Montagne aux XII^e-XIII^e siècles, la nécessité se fait sentir de construire peu à peu de nouveaux lieux de culte.

Une chapelle dédiée à la Vierge Marie, sans doute desservie par un prêtre, existe à Saignelégier probablement depuis le XIII^e siècle. Cette «église du village de Notre-Dame des Bois⁴» est déjà plus qu'un simple oratoire, puisqu'en 1422 elle possède des cloches. Certains documents du début du XV^e siècle font penser que le curé de Montfaucon résidait alors à Saignelégier de manière habituelle. La pauvreté de la documentation laisse cependant bien des questions sans réponses précises.

En 1397, alors que Saignelégier n'a plus de pasteur, les habitants décident de fonder, dans «leur» église Notre-Dame, un autel dédié à saint Nicolas⁵ et d'y affecter un chapelain, tenu d'y chanter la messe dominicale.

Les revenus de la fondation étant insuffisants, aucun ecclésiastique n'officie plus à Saignelégier vers 1440. Aussi, en 1454, le Conseil de la Franche Montagne prend-il des mesures pour assurer de nouvelles redevances à cette chapellenie. Même ainsi, l'autel Saint-Nicolas reste pauvrement doté⁶.

En 1494, un second autel, consacré à sainte Catherine⁷, est institué dans l'église filiale de Saignelégier par le Conseil et la Communauté de la Franche Montagne. Le chapelain qui y est attaché doit résider personnellement à Saignelégier.

A la fin du XV^e siècle, le centre de gravité démographique du haut plateau se déplace à l'Ouest et s'éloigne encore plus de Montfaucon. Aussi, au début du

XVI^e siècle, les fidèles du Noirmont demandent-ils à l'évêque de Bâle l'autorisation d'ériger une chapelle dans leur localité. Dédiée à saint Hubert⁸, elle est consacrée le 25 juillet 1513.

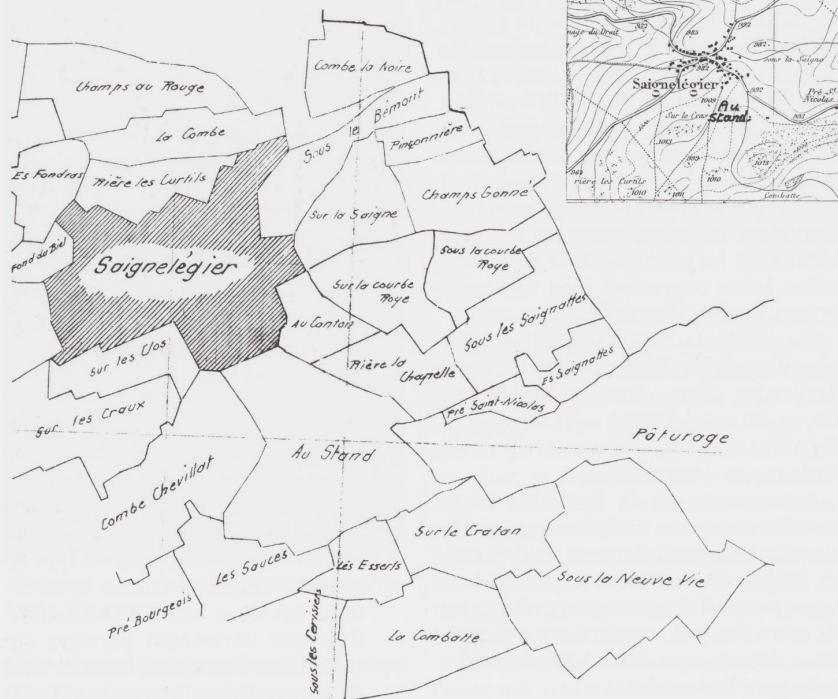
Cette multiplication des lieux de culte prépare peu à peu la fondation de nouvelles paroisses, dans le sillage du concile de Trente, terminé en 1563.

Dans la Franche Montagne des Bois,

le mouvement se précipite dès le tournant du XVII^e siècle. En 1596, Le Noirmont est proclamé au rang de paroisse, Les Bois en 1619. En juillet 1629, le Prince-Evêque Jean-Henri d'Ostein érige Saignelégier en paroisse, à la suite d'une contestation relative à la résidence du curé. Les ouailles de Montfaucon contestaient au curé le droit de résider à Saignelégier, alors que la paroisse englobait encore le territoire des deux communautés. Les Breuleux deviennent paroisse en 1661. Dans sa requête, le maire des Breuleux, Emer Beuret, justifie la nécessité d'y fonder une paroisse en raison de la proximité de la limite confessionnelle⁹.

2. La chapelle Saint-Charles¹⁰

Le but avoué des fondations des chapelles de Saignelégier et du Noirmont, dont les habitants de la Franche



La première chapelle Saint-Charles était située « Au Stand ». Carte Siegfried 1873

Montagne ont pris l'initiative, avait été de voir un prêtre s'établir à demeure à Saignelégier d'abord, au Noirmont ensuite, pour aider le curé de Montfaucon à y administrer les sacrements, et permettre aux fidèles les plus éloignés d'assister à la messe du dimanche et aux offices des grandes fêtes.

Mais qu'en est-il de la chapelle Saint-Charles? Quand a-t-elle été «fondée»? Par qui? Dans quel but? Pourquoi a-t-elle été dédiée à saint Charles Borromée? A quand remonte la construction de l'édifice? Combien a-t-il coûté? A quel endroit a-t-il été érigé? Quand la chapelle a-t-elle été consacrée?

Bien de ces questions doivent malheureusement rester sans réponse, faute de documents, en raison notamment des dommages causés dans les archives par la Guerre de Trente ans¹¹, mais aussi par des pertes postérieures.

Lors de la fondation de Saint-Nicolas et de Sainte-Catherine, respectivement en 1397/1454 et 1494, les diverses communautés de la région s'étaient engagées, sous l'autorité du Conseil de la Franche Montagne, à fournir des quantités déterminées de blé, d'avoine et d'argent pour assurer la subsistance du ou des chapelains attachés à ces autels¹².

En vertu de ces revenus (souvent insuffisants), les chapelains étaient en principe tenus de célébrer un certain nombre de messes aux autels concernés, et même de chanter la messe dominicale dans l'église Notre-Dame de Saignelégier.

En contrepartie de la fourniture de revenus, le Conseil de la Franche Montagne avait, en tant que «patron» des autels ou des chapelles, le droit de collation¹³ ou de présentation, c'est-à-dire le droit de présenter à l'Evêque un candidat de son choix pour assurer leur desserte¹⁴. Toutes ces clauses avaient été consignées par écrit dans des actes de fondation des autels, ratifiés par l'autorité épiscopale¹⁵.

Dans le cas de la chapelle Saint-Charles, de tels documents font défaut: ni acte formel de fondation, ni ratification par l'Evêque. N'ont-ils jamais été rédigés? Ont-ils été perdus?

Dans la comptabilité de l'officialité du diocèse, la chapelle Saint-Charles n'est pas mentionnée avec les autels de Saint-Nicolas et de Sainte-Catherine lorsqu'il s'agit de repourvoir le bénéfice devenu vacant¹⁶, et cela malgré le fait que son existence est signalée dans plusieurs documents officiels: «la nouvelle chapelle Saint-Charles-Borromée» (1626)¹⁷, «les trois chapelles, de Saint-Nicolas, de Sainte-Catherine et de Saint-Charles» (1635)¹⁸.

Cinquante ans plus tard, le statut juridique de la chapelle donne encore lieu à discussion.

Le 10 juin 1671, en réponse à une demande de l'official au sujet des trois chapelles dont il est le bénéficiaire, le chapelain Pierre Guerry affirme que Saint-Charles n'est pas un bénéfice indépendant, mais rattaché aux deux autres – qui n'en font qu'un – «par voie d'union» – *per viam unionis* – selon la terminologie du concile de Trente, qui avait interdit dans son décret de réforme de la septième session (3 mars 1547) le cumul des bénéfices¹⁹.

3. Humbert Girardet, chapelain «fondateur»

Le plus ancien document connu qui fasse mention de la chapelle Saint-Charles est, semble-t-il, le testament du 19 avril 1621, de Humbert Girardet, prêtre originaire d'Onglières (département français du Jura, canton de Nozeroy).

Item je donne & legue a Jean Jary filz Hugues Girardet
La somme de cinquante Livres, Et aux enfans de Girard Cardé
a chary Cinq Livres. Et quand au surplus de tous singuliers
mes autres desquelz je n'ay cy devant testé ny ordonné j'ay
Institué de ma propre bouche pour & estre habitée seule
La Chapelle nouvellement baptisée au parquoy de Saignelégier
Pour charger que quand elle sera construite L'oy sera entretenu
d'y faire célébrer chaque semaine deux Messes. Lequel
voulent mesdits Affranchis Je sçavoir j'ay baillé par manub.

Testament du chapelain Humbert Girardet, AAEB, A 27/21 Saignelégier N. 35.

Cité dès le 28 août 1588 comme vicaire de la paroisse de Montfaucon-Saignelégier²⁰, Humbert Girardet est officiellement admis au ministère pastoral dans le diocèse (sans attribution de bénéfice) le 14 mars 1589²¹ et est investi chapelain de Saint-Nicolas et de Sainte-Catherine le 3 avril 1603²². Déjà atteint dans sa santé au moment de tester – «sain de sens, mémoire, esprit et d'entendement, combien que je soye malade quand au corps» – il meurt sans doute peu après, le 14 mai 1621²³.

On ne sait malheureusement rien sur sa famille directe, ni sur le lieu ou la date de son ordination²⁴. Néanmoins, dans son testament, il fait un certain nombre de legs, en pièces de terre ou en constitutions de rentes – d'un montant impossible à déterminer – à divers membres de sa parenté venus de Franche-Comté et installés à Saigne-

légier: à son cousin Claudat Clerc²⁵ et aux enfants ou petits-enfants de son autre cousin (frère de Claudat), feu Bon Clerc, notaire et greffier de la Franche Montagne en 1594, inhumé dans l'église de Saignelégier, près de l'autel Saint-Nicolas²⁶.

A l'église de son baptême (Mièges, Jura), H. Girardet accorde aussi par disposition testamentaire «la somme de dix francs monnoye de Bourgogne», et aux chapelles de Saint-Nicolas et de Sainte-Catherine une constitution de trente livres en principal, notamment pour une messe anniversaire fondée pour le repos de son âme à l'autel Saint-Nicolas. Et il termine son testament par cette disposition somme toute assez vague:

Et quand au surplus de tous et singuliers mes autres desquelz je n'ay cy devant testé ny ordonné, j'en

institue de ma propre bouche pour en estre heritiere seule la Chapelle nouvellement bastie au Pasquier de Sagnelegier, avec charge que, quand elle sera consacrée, l'on sera entenu d'y faire a celebrer chacune sepmaine une messe²⁷.

Difficile à première vue de savoir en quoi consistent ces «tous et singuliers mes autres» biens, dont la chapelle Saint-Charles doit devenir héritière.

S'agit-il de pièces de terre? Dans une constitution de rentes du 8 juin 1632, il est fait mention de «certaine pieces de terres», que le lieutenant Girard Richardguenin²⁸ – famille influente de Saignelégier²⁹ – «at acquis des ayant charge delad. chappelle³⁰». C'est d'ailleurs le seul document qui fasse allusion à des propriétés foncières de Saint-Charles, distinctes de celles des autres chapelles³¹.

Mais rien dans le texte de la constitution – ce n'est pas son rôle – n'indique ni ne permet de dire qu'elles proviennent de l'héritage Girardet. Sans doute, cela aurait-il été nommément précisé dans son testament!

A-t-il donné à Saint-Charles des pièces de monnaie – des cantons suisses ou du Royaume de France – comme il le fait en faveur de son église baptismale? Il n'en existe pas de trace.

Lui a-t-il légué des constitutions de rente? A cette époque, toutes les circonstances de la vie familiale et sociale donnent lieu à des créations de rente, et

notamment les dotations de chapelles et les fondations de messes.

Une rente est dite *constituée* lorsqu'un débirentier

reconnaît avoir reçu, ou devoir, une somme d'argent en échange de l'engagement de payer annuellement un canon correspondant en théorie à une part de ses revenus, en fait à un intérêt dont le taux fluctue suivant la conjoncture, qu'elle soit politico-militaire ou économique. En garantie de la bonne exécution de cet engagement, il affecte, c'est-à-dire hypothèque, une part définie de ses biens ou leur intégralité³².

4. Rentes constituées léguées à la chapelle Saint-Charles

Dans les registres des «capitiaux, censes et revenus» de la paroisse de Saignelégier (cure, fabrique, chapelles), plusieurs rentes constituées – à vrai dire peu nombreuses – concernent directement la chapelle Saint-Charles³³.

L'une d'elles, dont la date originelle n'est pas précisée, vient d'un legs pieux fait à la chapelle Saint-Charles par le maître-bourgeois Antoine François et sa femme Aliatte:

Adam Clemence de Muriaux... confesse par ceste de debvoir et estre justement antenu et obligez a la chappelle St Charlle fondez a

pasquiert de Saingnele<gier>, la cense ou rente annuelle et perpetuelle de vingt solz baslois... et est ce pour le sort capital de vingt livres, venant a la decharge de feu Mathez Froÿdevaul, lequel Mathez debvoit lad. somme aussÿ a la decharge du sieur maistre bourgeois Anthoine Franceois, pour ung legua pieux quil avoit faict luy et Aliatte sa femme a lad. chappelle... Actum comme devant [10 mars 1632]³⁴.

Avec Antoine François est aussi représentée une des familles influentes du Conseil de la Franche Montagne des Bois pour plusieurs générations: les Simon³⁵.

Fils de Pierre François des Pommerats, le maître-bourgeois Antoine a épousé le 23 avril 1600 à Saignelégier, Aliette Guerry, fille de Denis Guerry du Bémont. De cette union naquirent trois enfants: Richard (1602), Adam (1604) et Ursule. Le fils aîné, Richard François, devient lui-même chapelain des chapelles de Saignelégier en 1629³⁶. Du mariage d'Adam avec Catherine Hennes naît Antoine François, qui devient maître-bourgeois en 1673.

Parmi les onze enfants (quatre garçons et sept filles), auxquels Ursule François et son époux Antoine Simon (1615-1682) donnent le jour, l'aîné, Louis (1637-1717), devient greffier, notaire et maire de la Franche Montagne, et le cadet, Charles Antoine (1658-1728), fiscal

et grosvœble³⁷. L'avant-dernier, Jean-Jacques Simon (1654-1691), est nommé vicaire et chapelain des chapelles de Saingnelégier en juin 1677³⁸.

Le père d'Antoine Simon, Pierre Simon (1585-1638), né aux Breuleux en 1585 ou 1586, a épousé en 1614 Marie Richardguenin, fille du maître-bourgeois Huguenin³⁹. Maître-bourgeois lui-même dès 1617, Pierre Simon est aussi, comme on le verra, un des interlocuteurs privilégiés du vicaire général Thomas Henrici, lors de sa visite de la paroisse de Saingnelégier en 1635.

Toutes les autres rentes constituées dont la chapelle Saint-Charles devient bénéficiaire sont liées au chapelain H. Girardet. Il les lui a données soit par disposition testamentaire, soit par legs distinct. Avant cela, chacune d'elles appartenait «a feu Messir Humbert Girardet a son vivant prebstre et chappellain aud. Saingnelegier, lequel Messir Humbert lavoit donnez par son testament a lad. chappelle St Charle⁴⁰», «lequel en avoit fait heritieres de ses biens lad. chappelles⁴¹», ou encore «dont lad. chappelle en est herithiere⁴²».

Dans un cas cependant, une telle constitution est dite «leguez par led. Messir Humbert a lad. chappelle⁴³». S'agirait-il d'une donation faite auparavant, indépendamment des dispositions testamentaires?

Le montant exact de la part d'héritage ainsi attribuée à la chapelle Saint-Charles n'est pas aussi facile à déterminer qu'il n'y paraît à première vue. Tout

d'abord, parce que le dossier lui-même ne peut être établi de manière exhaustive; certains documents font défaut en raison de la disparition récente (après 1924) d'un des premiers registres de rentes constituées de la paroisse de Saingnelégier. Ensuite, en raison même de la pratique courante du renouvellement, du rachat ou encore du transfert des créances.

Dans l'état actuel de la documentation, les constitutions de rentes données par le chapelain Girardet à la chapelle Saint-Charles sont au nombre de quatre:

1. une constitution de 70 livres bâloises (cense annuelle: 3 livres 10 sols), datée du 21 octobre 1609, dont le débirentier était à l'origine (feu) Claudat Vuilleminat «obligez a feu Messir Humbert Girerdet prebstre⁴⁴»;
2. une constitution de 300 livres (cense: 15 livres) du 16 mars 1618, dont le débirentier était (feu) Claudat Clerc, cousin du chapelain⁴⁵;
3. une «vielle» constitution de 200 livres (cense: 10 livres), dont la date d'émission n'est pas indiquée, et dont le débirentier était Servois Monnat⁴⁶;
4. une constitution de 205 livres (cense: 10 livres, 5 sols), également non datée, «que led. Jacquat <Froydevaul> estoit obligez a feu Messir Humbert

Girardet a son vivant prebstre et chappellain aud. Saingnelegier⁴⁷».

La chapelle Saint-Charles étant devenue propriétaire de ces constitutions à la mort du chapelain Girardet le 14 mai 1621, c'est envers elle que les anciens débiteurs dudit chapelain sont maintenant redevables: ils «soblignent par ceste soubz forme de droict a la chappelle St Charle fondez a pasquier de Saingnelegier» et ils paient chaque année aux «ayant charge» de la chapelle, en principe à la Saint-Martin (11 novembre), les censes annuelles, destinées à l'entretien du chapelain (ou à la célébration des messes fondées).

5. Date de la fondation de Saint-Charles

La constitution de 70 livres du 21 octobre 1609 (signée HRguenin), «leguez par led. Messir Humbert a lad. chappelle», pose un problème particulier d'interprétation.

Deux autres documents, éloignés l'un de l'autre dans le temps, y font référence, ajoutant tous deux une précision complémentaire identique, non dénuée d'intérêt:

1. une constitution du 18 décembre 1674 est présentée comme le renouvellement (partiel) d'une «lettre de constitution faicte au profit de feu Monsieur Humbert Girardet chappellain fondateur

de lad. chapelle St Charle dattée du 21^{me} octobre mil six centz noeuif signé HR. Guenin, que fust cassée, et lad. date icy réservée⁴⁸»;

2. à la suite d'une enquête faite en 1724, à la demande du vicaire général, par les curés de Saignelégier et des Bois, au sujet des revenus des chapelles de Saignelégier, ceux-ci disent n'avoir trouvé aucune trace de la fondation de Saint-Charles, mais uniquement dans le «Livre des fondations», au folio 19, la mention «*Lettre de fondation au profit de Monsieur Humbert Girardet chapelain fondateur de laditte chapelle de S. Charles datée du vingt unième octobre mil six cent neuf*⁴⁹».

La répétition de cette précision – «chapelain fondateur» de la chapelle Saint-Charles – à propos d'une même constitution, portant la même date, mais citée dans des contextes différents, indique d'abord qu'Humbert Girardet n'a pas seulement fait des «fondations» à la chapelle, mais qu'il a joué un rôle prépondérant dans sa création.

Cela signifierait-il que la fondation de Saint-Charles, ou tout au moins l'idée de sa création, remonte déjà à l'hiver 1609?

Le registre de rentes, commencé en 1580, qui contenait vraisemblablement cette lettre de constitution du 21 oc-



Croix située près du Centre de loisirs des Franches-Montagnes, à Saignelégier, érigée «En souvenir des pestiférés 1620-1640. Jubilé 1901». Photo L'Hôta «Spécial 1996 – Les croix du Jura» G. et A. Imhoff, Delémont

tobre n'est malheureusement plus disponible⁵⁰. Impossible donc de savoir si ces mots «chapelain fondateur de la chapelle Saint-Charles» y figurent en toutes lettres ou s'il s'agit d'une attribution a posteriori.

Vu le système même des rentes constituées, le document en cause peut aussi être interprété d'une autre manière: le chapelain Girardet a donné à la chapelle, à une date qui n'est pas précisée (1620?), mais sans doute antérieure à sa mort (1621) – «leguez par led. Messir Humbert a lad. chappelle» – une constitution de 70 livres, datée du 21 octobre 1609, dont il était le créancier et Claudat Vuillemenat le débiteur.

Le fait qu'en 1621 la chapelle est dite «nouvellement bâtie» – ce qui en soi est encore très vague⁵¹ – mais surtout «non encore consacrée», renforce encore cette supposition.

En outre, la fondation d'une chapelle dédiée à saint Charles Borromée à une époque antérieure à sa canonisation (novembre 1610) dans une région aussi éloignée de la Lombardie paraît également peu vraisemblable⁵².

La chapelle Saint-Charles «fondée» en 1609 ou en 1620? Les derniers arguments invoqués font plutôt pencher la balance en faveur de 1620, mais, formellement, la question reste ouverte tant que n'aura pas été retrouvé l'ancien registre de rentes, commencé en 1580.

6. Les revenus du chapelain de Saint-Charles

Quoi qu'il en soit, à ce premier don de 70 livres, sont venus s'ajouter en mai 1621 les 705 livres des autres constitutions, sans oublier les 20 livres du maître-bourgeois Antoine François. Cumulées, les censes annuelles de ces capitaux s'élèvent donc à 39 livres 15 sols.

Ce qui ne semble pas trop éloigné des chiffres notés par le vicaire général Thomas Henrici lors de sa visite de la paroisse de Saignelégier le 4 novembre 1635⁵³.

D'une part, il relève lui-même que la chapelle Saint-Charles rapporte à son détenteur un revenu d'environ 40 florins – soit 50 livres bâloises⁵⁴ – montant similaire au revenu procuré par les chapellenies de Saint-Nicolas et Sainte-Catherine réunies⁵⁵.

D'autre part, le visiteur Henrici recueille un témoignage similaire de la part du maître-bourgeois Pierre Simon: «un certain vicaire défunt, appelé Humbert Girardat, a fait à la chapelle Saint-Charles, au bénéfice du chapelain uniquement, un legs d'un montant tel qu'il lui rapporte annuellement environ 50 livres⁵⁶».

Cette dernière remarque de l'influent maître-bourgeois Pierre Simon (1585-1638) – «au bénéfice du chapelain seulement» – ouvre la porte à d'autres questions.

7. La chapelle Saint-Charles et le Conseil de la Franche Montagne des Bois

Au nombre de trois, les maîtres-bourgeois constituent, avec autant de lieutenants et six justiciers, le conseil ou magistrat de la Franche Montagne des Bois, sous la supervision du maire épiscopal, soit l'officier du prince. Leurs fonctions sont administratives, exécutives et judiciaires⁵⁷.

Ce Conseil a-t-il joué un rôle dans la fondation de Saint-Charles, comme il l'avait fait pour les autels de Saint-Nicolas et de Sainte-Catherine? Si oui, de quelle manière?

Le rapport du doyen du chapitre de Salignon, daté du 26 juin 1626, relève expressément que le Magistrat de la Franche Montagne a le droit de collation pour les chapellenies de Saint-Nicolas et de Sainte-Catherine, dont François Willemin est alors le bénéficiaire.

Et il ajoute sans autre précision: «le possesseur de la nouvelle chapelle Saint-Charles-Borromée est aussi ce même François, comme ci-dessus⁵⁸».

Dans le compte-rendu de la visite de Thomas Henrici à Saignelégier en 1635, le problème de la collation des chapelles n'est pas envisagé, mais le fait que le visiteur rencontre un des maîtres-bourgeois – Pierre Simon – et que sont abordés certains problèmes financiers relatifs, non seulement à la maison

du chapelain, mais aussi à la chapelle Saint-Charles⁵⁹, renvoie aux responsabilités du magistrat en ce domaine. Et si la dotation de la chapelle par le défunt Humbert Girardat est au bénéfice du chapelain seulement, d'où vient l'argent pour la construction et l'entretien des bâtiments eux-mêmes?

Il faut attendre le 18 juin 1652 pour rencontrer le premier document – encore conservé – émanant du magistrat de la Franche Montagne:

Après le décès de feu Mesire Mauris Steÿbi, chappellain à Saignelegier, pour la deserte des chapelles de Saint Nicolas, Ste Catharine et Saint Charles fondees aud. lieu, s'est representé à nous, comme aÿant le droict de patronage ou de nomination, venerable et discret Mesire Jacque Guisolan, de Noirea, terres de Fribourg⁶⁰, pour succeder aud. benefice, lequel prealablement estant receu pour vicaire et subsidie de Mons. le curé de Saignelegier, nous at prié lui vouloir conceder ou conferer icelles chapelles, sur la promesse qu'il at fait de fidelement observer et faire toutes les charges et fonctions y requises⁶¹.

En 1671, le chapelain Pierre Guerry, déjà rencontré plus haut, semble plus explicite, même si ce qu'il dit tient en quelques mots: «l'autre chapelle est celle de Saint-Charles, érigée grâce aux contributions de toute la Montagne et

des autres paroisses dans le cimetière des pestiférés⁶²».

Son témoignage fait le lien avec un texte beaucoup plus tardif, mais qui semble bien informé. Il provient d'une lettre du 6 mars 1784 adressée à Son Altesse par les magistrats et prud'hommes de la Franche Montagne des Bois. Après avoir fait l'historique des chapelles de Saint-Nicolas et de Sainte-Catherine, ils en viennent à la troisième chapelle du lieu:

La chapelle de saint Charles fut bâtie sur le Paquier proche le village de Saignelegier, dans le tems, selon la tradition des ancêtres, des calamités qui affligeoient le département, et cette fondation fut le 14^e mai 1621, pour lors nouvelle, enrichie de la majeure partie de la succession de feu le sieur Humbert Girardet, en son vivant chapelain audit Saignelégier⁶³. Au reste les très humbles suppliants ne sont pas pourvu du titre de fondation de laditte chapelle, cette fondation n'en est pas moins réelle, elle est confirmée par des actes subséquens avec obligation d'y célébrer douze messes par chaque année.

Et ils concluent:

Le contenu ès actes de fondations de saint Nicolas et sainte Catherine sus rappelés fait conster que les habitans des differens vilages existans pour lors dans la franche Montagne réunis à la communauté

de Montfaucon sont les vrais fondateurs du bénéfice des chapelles; que la colature a été attribuée aux Maire, Maitrebourgeois et Conseillers au nom des membres de laditte communauté, qui paroît avoir pour lors été la seule communauté existante dans le département; que le chapelain étoit obligé et a toujours continué son obligation de résider personnellement au lieu de Saignelégier...⁶⁴.

En résumé, l'obscurité demeure sur la participation effective de toutes les communautés et paroisses de la Montagne à l'édification de Saint-Charles, une chapelle fondée dans un but uniquement pieux, et non plus en vue de pallier les lacunes de la pastorale paroissiale, comme dans le cas des autres chapellenies.

En réalité, dans les années qui suivent la fondation, le chapelain de Saint-Charles étant en fait toujours la même personne que celui de Saint-Nicolas et de Sainte-Catherine, les privilèges et les obligations du Magistrat envers ces dernières semblent avoir été implicitement étendus à Saint-Charles, sinon dès le début, du moins très tôt.

D'autant plus que des membres influents du Conseil – les Richardguenin, les François et les Simon – sont impliqués au niveau familial dans la fondation et dans la possession de la chapellenie de Saint-Charles, notamment par l'intermédiaire de leurs pa-

rents chapelains: Richard François, de 1629 à 1636, et Jean-Jacques Simon, de 1677 à 1691.

Le fait est, comme on le verra plus tard, que le Magistrat assume, avec l'argent du Pays, les frais d'entretien et de réparation de la chapelle Saint-Charles. Les comptes de cette autorité manquent sans doute pour la plus grande partie du XVII^e siècle⁶⁵, mais il apparaît néanmoins, dans un document «donnez à Saignelegier ce 17 daost 1655», que le «mair et conseil» font un «espartement» (répartition de l'impôt) dans les communautés de la Montagne «du boy's necessaire a rebastir la chapelle St Charles⁶⁶».

8. L'emplacement, la construction et la consécration de la chapelle Saint-Charles

On ne sait absolument rien ni sur la construction de Saint-Charles – par qui? avec quels matériaux? à quel prix? – ni sur une éventuelle consécration de la chapelle ou de l'autel. Y a-t-on célébré la messe un certain temps sur un autel portatif⁶⁷?

Ce qui est sûr, c'est que très vite le bâtiment s'est détérioré. Tous les visiteurs relèvent son état pitoyable: «elle a besoin de réparation⁶⁸» (1631), «si on ne la répare pas, elle va tomber en ruine⁶⁹» (1635).

De grandes réparations y sont entreprises dès la fin de l'été 1655. Comme il vient d'être dit, toutes les communautés de la Montagne sont sollicitées. Seul le document concernant la paroisse de Montfaucon subsiste; celle-ci est invitée à fournir «deux bon boÿs de sappin, capable de 30 pied de long et ung grand pied sur le tront, qu'il rendront vers lad. chappelle dans 8 jours a peisne de tous frais⁷⁰». Et le 4 novembre 1660, jour de la fête de Saint-Charles, l'évêque Jean Conrad de Roggenbach (1656-1693)⁷¹ peut «réconcilier»⁷² l'autel en l'honneur de saint Charles Borromée, «dans la chappelle Saint-Charles-Borromée située en dehors de la localité», en même temps qu'il y donne le sacrement de confirmation à trente-sept personnes⁷³.

Au sujet de l'emplacement de Saint-Charles, plusieurs documents déjà cités plus haut sont à nouveau appelés à la barre.

Les rentes constituées de l'année 1632 parlent toutes de la chapelle Saint-Charles «fondez a pasquiert de Saignelegier» (autres formes: pesquiert, paisquier)⁷⁴. S'agit-il d'un lieu dit ou plus généralement du «pâturage»?

Le rapport de la visite pastorale de 1631 note que la chapelle est située en dehors de la localité et a été construite «pour les pestiférés⁷⁵». En 1635, Thomas Henrici précise qu'elle a été récemment érigée contre la peste, ou encore qu'elle se trouve à l'endroit où les pestiférés sont ensevelis⁷⁶. Les comptes du Pays des année septante et quatre-vingt

du XVIII^e siècle font le rapport inverse: ils parlent du cimetière de la chapelle Saint-Charles clôturée par un mur⁷⁷, ce que confirme un témoin du début du XIX^e siècle: la chapelle Saint-Charles «est entourée d'un cimetière⁷⁸».

La chapelle elle-même se trouve à trois quarts d'heure de l'église paroissiale; en hiver, il est à peine possible de s'y rendre «à cause des chemins impraticables et de l'altitude» (!), note le chapelain Jean-Louis Guerry en 1724⁷⁹. L'archidiacre visiteur doit parfois renoncer à s'y rendre à cause de la neige⁸⁰.

Un des soucis permanent des autorités ecclésiastiques, depuis la fondation de la chapelle jusqu'à sa disparition, sera toujours qu'elle ne finisse par être profanée et tomber en désuétude – «ne hoc sacellum in vituperium aut oblivionem eat⁸¹» – en raison de son éloignement de la localité.

Les documents cadastraux du XIX^e siècle situent la chapelle Saint-Charles au lieu-dit «Au Stand», avec l'ancien cimetière des pestiférés, c'est-à-dire près de l'actuel «Centre de loisirs des Franches-Montagnes». La chapelle a été transférée près du cimetière actuel en 1880. Une croix garde la mémoire de l'ancien cimetière: «En souvenir des pestiférés 1620 - 1640. Jubilé - 1901».

9. Une chapelle contre la peste

Dans l'Antiquité, le mot peste désignait tous les fléaux, toutes les calami-

tés, notamment les épidémies entraînant une forte mortalité. C'est seulement au XIV^e siècle, à partir de la fameuse Peste Noire (1346-1353), la plus meurtrière des grandes épidémies, que, dans le langage courant, la peste désigne plus spécialement cette épidémie à bubons ou à charbons (à crachements de sang) accompagnée de nombreuses morts foudroyantes.

Après la Peste Noire, de nouvelles poussées de l'épidémie bubonique apparaissent en Europe dans la période qui s'étend de 1534 à 1670, l'une des plus fortes étant celle de 1629-1636; celle-ci correspond à une époque de troubles, où l'Allemagne, alors dévastée par la guerre de Trente ans, répand sur l'Europe entière des flots de peste par l'intermédiaire de ses troupes contaminées⁸².

En Suisse aussi, au début du XVII^e siècle, une première poussée de peste bubonique, qui dure de 1604 à 1615, touche surtout l'Ouest et le Nord du pays: la principauté de Bâle en 1604-1606 et 1609-1611, le Pays de Vaud en 1611, la région de Neuchâtel en 1608-1612. De 1628 à 1640, une seconde poussée se manifeste encore sur l'Ouest: Genève, Vevey, Yverdon, Aigle, Nyon et le canton de Berne. L'ampleur des pertes humaines est parfois importante⁸³.

A Porrentruy, la peste règne en 1610-1611, les années de plus grande maladie, puis à nouveau en 1624 et dans les années 1630-1636. Apparemment peu de

documents à ce sujet dans les archives épiscopales, sinon quelques ordonnances de l'évêque concernant Porrentruy. En temps de peste, le Prince-Evêque établit ses quartiers en dehors de Porrentruy, à Delémont ou ailleurs⁸⁴.

Des données chronologiques précises concernant le phénomène de la peste dans les Franches-Montagnes à cette époque font défaut⁸⁵. C'est uniquement la vague de l'épidémie, compagne de la Guerre des Suédois, dans les années 1629-1640, qui retient l'attention du chroniqueur et officier du Cerneux-au-Maire, Guillaume Triponez, la source principale à laquelle se réfèrent tous les historiens⁸⁶.

La lutte contre le fléau de la peste comportait divers aspects: des mesures d'organisation générale (information, recrutement de personnel spécialisé, prévoyance et assistance, etc.) et des mesures particulières qui avaient pour objet, soit de détruire ou de désinfecter des objets censés engendrer, attirer ou transmettre la peste, soit de préserver les individus de la contamination, par l'isolement des malades eux-mêmes (cabanes, hôpitaux, quarantaine) et des lieux contaminés ou suspects.

Les morts de peste aussi sont concernés par ces mesures. Parfois les corps sont brûlés dans la campagne. On interdit leur inhumation dans et autour des églises et on achète des champs éloignés des localités pour les enterrer⁸⁷.

Dans les Franches-Montagnes, la peur de la contagion est telle qu'on peut

à peine trouver du monde pour enterrer les corps; il fallait donner trois livres de Bâle pour la peine à ceux qui enterraient un seul corps⁸⁸. Des cimetières dits «des pestiférés» – ou «cimetières aux bossus⁸⁹» – sont érigés en plusieurs endroits, non seulement à Saignelégier, mais aussi dans les paroisses des Bois (1636)⁹⁰, du Noirmont⁹¹, de Montfaucon et de Saint-Brais⁹². Aux Genevez, on enterrait les morts dans une fosse commune à la Sagne-à-Droz⁹³.

Aucune indication sur la date de mise en service du cimetière des pestiférés de Saignelégier n'a pu être repérée jusqu'ici. Les registres de décès de la paroisse, conservés jusqu'à ce jour, commencent seulement en 1703⁹⁴. Là où la vie paroissiale n'était pas totalement désorganisée⁹⁵, le curé notait parfois dans ces registres si le défunt était mort ou non de la peste, comme à Genève en 1596⁹⁶.

Mais, dans les rapports de visite cités plus haut, le lien est explicitement établi entre la chapelle et la peste, même si c'est de manière laconique: construite pour les pestiférés (1631), érigée contre la peste (1635). Et donc, si une chapelle, dédiée, comme on va le voir, à un saint antipesteux, a été érigée en dehors de la localité, en liaison avec un lieu d'inhumation destiné aux victimes de la peste, c'est que la maladie était bien présente sur le territoire de Saignelégier aux environs de l'année 1620.

Lorsque l'épidémie fait sa réapparition en 1633, la crainte qu'elle inspire

semble encore plus grande. Lors de sa visite de 1635, le vicaire général Thomas Henrici relève que depuis deux ans le chapelain, Richard François, ne célèbre plus la messe qu'il est tenu de dire chaque semaine à la chapelle Saint-Charles, parce qu'elle est située «à l'endroit où les pestiférés sont ensevelis». En lieu et place, il la célèbre dans l'église paroissiale. Richard François meurt d'ailleurs quelques mois plus tard, en mars 1636, sans doute victime de la peste, comme deux autres curés de la région: celui de Montfaucon, Pierre Aubry (en février 1636), et celui des Bois, Thibaud Ory (en mars 1636)⁹⁷.

10. Une chapelle dédiée à saint Charles Borromée

Le fait que la chapelle «fondée au pasquier de Saingnelegier» soit dédiée à saint Charles Borromée – chapelle Saint-Charles pour les pestiférés, chapelle Saint-Charles contre la peste – mérite aussi une explication.

La lutte contre la peste, souvent considérée comme un châtement divin entraîné par le péché des hommes, avait également une composante religieuse. L'Eglise, tout en condamnant les procédés superstitieux, prône la confession, la pénitence, la prière et la charité pour apaiser la colère de Dieu. Les formes de dévotion sont multiples: prières publiques et messes pour prévenir ou arrêter la contagion⁹⁸, processions et pèleri-



Saint Charles Borromée. Peinture à l'huile de Jos. Vital Troxler (1882) conservée dans l'église de Saignelégier. Photo Marie-Thérèse Fleury, Saignelégier

nages, vœux et offrandes de cierges⁹⁹, croix votives de la peste, jeux des mystères de la passion (en Suisse et en Allemagne)¹⁰⁰, fondations de confréries destinées à assister les malades et à enterrer les morts de peste, constructions d'églises ou de chapelles dédiées à un saint protecteur de la peste.

A côté de la Vierge Marie, invoquée la première (dès le VI^e siècle), les saints

antipesteux les plus populaires sont saint Sébastien († 288?) et saint Roch († 1380?), dont la célébrité est plus tardive, mais qui est le saint le plus invoqué contre la peste. Parmi les cinquante autres saints, huit ont une renommée assez étendue: saint Antoine, saint Louis, saint Joseph, saint Jacques, sainte Anne, saint Gérald, saint Nicolas Tolentin et saint Charles Borromée¹⁰¹.

Troisième enfant d'une noble famille milanaise, puissante et riche, fils du comte Gilbert Borromée et de Marguerite de Médicis, Charles Borromée est né le 2 octobre 1538 au château d'Arona (Lombardie), sur la rive ouest du lac Majeur¹⁰². Son oncle maternel étant devenu pape sous le nom de Pie IV en 1559, Charles est appelé à Rome et nommé cardinal-diacre à 22 ans (1560); il devient le premier Secrétaire d'Etat du Vatican, au sens moderne du mot. Nommé archevêque de Milan et «protecteur de la Suisse», il se trouve à la tête d'un très grand diocèse, qui comprend aussi les territoires «ambrosiens» du Tessin, c'est-à-dire les régions sous tutelle des cantons de Suisse centrale.

La mort de Pie IV (10 décembre 1565) lui permet de rejoindre son diocèse. Il devient à ce titre la figure d'un évêque modèle selon l'esprit du Concile de Trente. Il crée et encourage la création de séminaires et de collèges, dont le «Collegio Elvetico» de Milan pour la formation des prêtres de la Suisse centrale (1579). A plusieurs reprises, il se rend personnellement en Suisse, en

1567 dans les vallées du Tessin actuel, en 1570 en Suisse centrale et orientale (Lucerne, Zoug, Sachseln, Einsiedeln...). Suite à ces visites, il promeut la création de maisons religieuses: collège de Jésuites à Lucerne (1574), province suisse des capucins (1581, Altdorf). Il travaille aussi à la nomination de Giovanni Francesco Bonhomini comme un des premiers nonces en Suisse¹⁰³.

Lorsque la peste se déclare à Milan durant l'automne 1576, après avoir ravagé Venise et Mantoue, bien des notables se mettent à fuir. Charles, en accord avec les représentants de la loi restés à leur poste, prend en main la situation. Il se préoccupe aussi bien du soin des corps que des âmes, sollicitant les avis médicaux et s'entourant des précautions d'usage. Puisant dans les ressources de l'archevêché et dans sa fortune personnelle, il parvient à nourrir pendant les six mois tragiques des milliers de personnes. Pour implorer la miséricorde de Dieu, l'archevêque prescrit des prières publiques de pénitence et de purification et organise des processions publiques dans les rues¹⁰⁴.

Mort à Milan le 3 novembre 1584, Charles Borromée est béatifié en 1602 et canonisé par Paul V le 1^{er} novembre 1610. Sa fête est fixée au 4 novembre.

Pour l'opinion publique, il était sans doute un modèle d'évêque, mais il était autant et plus celui qui était resté dans sa ville ravagée par l'épidémie de 1576 et avait visité les pestiférés. Pour cette raison, il prit dans certaines régions

figure de saint antipesteux, à côté des saints les plus invoqués contre cette maladie.

Après sa canonisation, des églises et des autels lui furent consacrés un peu partout, également en Suisse. Et d'abord dans les vallées du Tessin dépendant du diocèse de Milan: au XVII^e siècle, une trentaine de chapelles, dont plusieurs avant sa canonisation (Semione, 1606; Cresciano, 1608; Quinto-Piora, 1610). Comme promoteur de la province suisse des capucins, il y est particulièrement vénéré et choisi comme patron d'autels (Appenzell, 1612), d'églises et de couvents¹⁰⁵.

Mais comment la dévotion à saint Charles, patron des pestiférés, est-elle arrivée à Saignelégier? Ici aussi, on tâtonne dans l'obscurité la plus complète.

Par l'intermédiaire du chapelain Girardet? Mais on ne sait rien des endroits où il a reçu sa formation sacerdotale.

Serait-ce sous l'influence des Jésuites du collège de Porrentruy, fondé en 1590-1593¹⁰⁶? Aucun lien formel ne peut être établi entre la chapelle Saint-Charles et cette institution, dont il faut replacer la création dans le mouvement global favorisant l'implantation de collèges dirigés par des membres de la compagnie de Jésus, grâce à l'impulsion primitive donnée par Charles Borromée à Lucerne en 1574¹⁰⁷.

Mais les jésuites de Porrentruy, qui y ont été appelés par l'évêque Jacques-Christophe Blarer de Wartensee (1575-

1608)¹⁰⁸ pour réformer la vie religieuse de la cité épiscopale¹⁰⁹, organisent des missions dans les campagnes, et en particulier dans la Franche Montagne des Bois.

Le Père Etienne Bertin (1551-1602), originaire de Romont¹¹⁰, prêche la mission à Saignelégier et dans les alentours à l'automne 1600¹¹¹. Durant l'Avent 1602, un Père retourne dans les paroisses des Franches-Montagnes, en mettant l'accent cette fois sur la confession¹¹². Des jésuites sont à nouveau à Saignelégier et au Noirmont en 1611, 1616, 1617, 1634¹¹³.

En 1610, les Pères doivent aussi faire face à l'épidémie de peste qui sévit à Porrentruy. Les classes se ferment pendant quatre mois. Les religieux, sauf ceux qui aident les malades – l'un d'entre eux meurt «*victima caritatis*» – se sont retirés dans leur majorité à Miserez¹¹⁴.

Lors de la réapparition de la maladie en 1634, le rédacteur des «*Annales du collège*» fait une remarque non dénuée d'intérêt dans cette recherche sur les origines de la chapelle Saint-Charles, même si on ne peut y voir aucun lien de cause à effet:

La Vierge Mère de Dieu, saint Ignace, saint Charles Borromée, à l'adresse de qui nous avons émis des vœux, et saint Sébastien, pour qui nous dûmes une messe votive chaque semaine, nous furent davantage utiles que tous les autres secours dont nous aurions pu dis-

poser; il ne fait pas de doute que leur intervention a permis à certains d'échapper à l'emprise de la maladie et à d'autres, qui étaient déjà gravement atteints, de chasser le poison¹¹⁵.

Etait-ce dans une intention similaire que le chapelain Humbert Girardet demandait en 1621 dans son testament de célébrer «*chacune semaine une messe*» à Saint-Charles?

Abbé Jean-Pierre Renard
Les Breuleux
(*A suivre*)

Annexe

Les chapelains des trois chapelles de Saignelégier, de 1603 à 1793

Cette liste, qui commence avec le chapelain «fondateur» de Saint-Charles, donne uniquement, sauf dans les cas où des recherches sont encore nécessaires, les dates extrêmes durant lesquelles chacun des chapelains est titulaire du bénéfice: la première est celle de son investiture, la dernière, celle de sa nomination à un autre poste, de sa démission ou de sa mort (†)¹¹⁶.

1. Humbert Girardet, de Onglières (Nozeroy, Jura/F), 1603-1621 (†)
2. François Willemin, 1621-1627 (nommé curé de Saignelégier)
3. Louis Rosselat, de Saignelégier, 1627-1629 (nommé curé de Saignelégier)
4. Richard François, de Saignelégier, 1629-1636 (†)
5. Hugues Voisard, 1636-1638
6. Je(h)an Petitat, 1638, 1641, 1642
7. Maurice Steybi, 1651, 1652 (†)
8. Jacques Guisolan, de Noréaz (FR), 1652-1654 (nommé curé des Bois)
9. Pierre Pitoux, 1654, 1664
10. Pierre Guerry, de Montfaucon, 1664-1677 (nommé curé de Montfaucon)
11. Jean-Jacques Simon, de Saignelégier, 1677-1691 (†)
12. Ignace Bris(e)choz, d'Epauvillers, 1691-1693 (nommé curé d'Epauvillers)
13. Antoine Freléchoz, 1693-1694
14. Thomas Maître, d'Epauvillers, 1694-1703 (nommé curé de Montfaucon)
15. Jean-François Willemin, des Chenevières, 1703-1705 (nommé curé des Breuleux)
16. Jean-Nicolas Cuenat, de Montfaucon, 1705-1710 (†)
17. Jean-Louis Guerry, du Bémont, 1710-1726 (†)
18. Jean-Baptiste Boissenin, de Trévillers, 1726-1731 (nommé curé des Bois)
19. Jean-Louis Guerry, du Bémont, 1731-1762 (†)
20. (Jean) Pierre-Ignace Joly, du Noirmont, 1762-1771 (nommé curé à Corban)
21. Jean-Pierre Aubry, de la Theurre 1771-1776 (†)
22. François-Xavier Jeanbourquin, de la Bosse, 1776-1793 (curé du Noirmont dès 1804)

Notes

¹ Pour ce qui suit, voir l'étude exhaustive de Jean-Paul Prongué sur «La Franche Montagne de Muriaux à la fin du Moyen Age» (Porrentruy, 2000); avec son accord, il est fait brièvement état ici de quelques-uns des résultats de ses recherches; qu'il en soit remercié. Merci aussi à M. Philippe Froidevaux, guide averti et toujours disponible pour les visiteurs des Archives de l'Ancien Evêché de Bâle (ci-dessous: AAEB)!

² Sur le monastère de Saint-Ursanne, avant et après sa transformation en chapitre collégial, voir Ansgar WILDERMANN, «Saint-Ursanne», trad. Gilbert Coutaz, *Helvetia Sacra* (III/1): «Frühe Klöster, die Benediktiner und Benediktinerinnen in der Schweiz», éd. Elsanne Gilomen-Schenkel, Bern: Francke [puis] Basel: Schwabe & Co [puis] Basel/Frankfurt am Main: Helbing & Lichtenhahn, 1972-95, p. 320-23, et Peter L. ZAESLIN, «Saint-Ursanne», *Helvetia Sacra* (II/1): «Die weltlichen Kollegiatstifte der deutsch- und französisch-sprachigen Schweiz», p. 442-61. Ajouter: Jean-Paul PRONGUÉ, *La Prévôté de Saint-Ursanne du XIII^e au XV^e siècle: aspects politiques et institutionnels*, Porrentruy: Jaune d'encre, 1995 (thèse de Doctorat ès lettres, Université de Genève).

³ Ce doyenné regroupe en gros les paroisses de la vallée de Delémont. La paroisse de Saint-Brais, dépendante du chapitre de Saint-Ursanne, relevait alors, avec toute la Prévôté, du doyenné d'Elsgau.

⁴ Nom donné à Saignelégier dans un document en allemand: «zu Unser Frowen im Holtz» (1422).

⁵ Evêque de Myre, en Lycie (Asie mineure), mort vers 350, fêté le 6 décembre.

⁶ Est-ce pour cette raison? Toujours est-il que par la suite, peut-être peu avant 1494, le Conseil de la Franche Montagne cède Saint-Nicolas à la confrérie des marchands, dans des circonstances et à des conditions impossibles à préciser.

⁷ D'après une légende du IX^e siècle, cette vierge d'Alexandrie fut martyrisée sous Maximin Daïa, gouverneur d'Egypte et de Syrie, vers 305. Très populaire au Moyen Age, son culte fut supprimé en 1969; elle était fêtée le 25 novembre.

⁸ Evêque de Maastricht et de Liège, mort en 727, fêté le 3 novembre.

⁹ François NOIRJEAN, «Paroisses, sections et communes», *Les Franches-Montagnes, 1384-1984*, éd. Bernard Beuret et al., Le Noirmont: Section des Franches-Montagnes de la Société jurassienne d'émulation, 1984, p. 51-70, p. 54.

¹⁰ Travaux antérieurs sur la chapelle Saint-Charles: Louis VAUTREY, *Notices historiques sur les villes et les villages du Jura Bernois: District des Franches-Montagnes*, Fribourg., 1881 (réimpr. Genève: Slatkine, 1979), p. 672 & 729-38; J. BEURET, «Les Chapelles des Franches-Montagnes: souvenirs historiques et légendaires», *Almanach catholique du Jura*, 1914, p. 50-61 (sur Saint-Charles: p. 50-52); Christophe WERMELLE, *La Paroisse catholique de Saignelégier de Vatican I à Vatican II: une histoire de famille(s)*, p. 15-16 (mémoire de licence en théologie, Université de Fribourg, 1999). Voir aussi Paul-Simon SAUCY, *Histoire de l'ancienne abbaye de Bellelay*, Delémont: Bibliothèque jurassienne, 1958 (1869; «Bibliothèque jurassienne», I), p. 144, et Arthur DAUCOURT, *Dictionnaire historique des paroisses de l'ancien évêché de Bâle*, Porrentruy: Imprimerie et Lithographie du Jura, 1897-1915 (réimpr. Genève: Slatkine, 1980), t. VI, p. 72.

¹¹ Dans un rapport sur les chapelles de Saignelégier, effectué en 1724, les curés de Saignelégier et des Bois parlent des pertes irrémédiables de documents, dues à la guerre et aux incendies: «aut tempore bellorum vel per quaedam incendia fuisse ita perditos, ut non sit amplius fas eos recuperandi» (AAEB, A 27/21, ad N. 58, 2 juin 1724).

¹² Six communautés sont concernées: Montfaucon, les Pommerats, Saignelégier, Muriaux, le Noirmont, ainsi que le Bémont, le Praissalet et la Chauz (regroupées pour la circonstance). Les Breuleux ne figurent pas dans cette répartition, sans qu'on sache pourquoi.

¹³ Du latin *collatio* (verbe: *confero*, -ferre): action de conférer une charge ou une dignité.

¹⁴ A l'Evêque revenait la décision de lui attribuer ou non ce bénéfice. Le droit de présentation est un des éléments du droit de patronage, ou ensemble des privilèges et devoirs accordés par

l'Eglise au fondateur d'une église, d'une chapelle ou d'un bénéfice (office ecclésiastique auquel est attaché l'usufruit d'un bien).

¹⁵ Sur tout ceci, voir J.-P. PRONGUÉ, «La Franche Montagne de Muriaux...»: cf. L. VAUTREY, *Notices...*, p. 633-35.

¹⁶ Elle n'est citée ni dans l'investiture de François Willemin, ni dans celle de Louis Rosselat, ni dans celle de Richard François, etc. (AAEB, A 85/53, comptes 1621/22; A 85/55, comptes 1627/28 et 1629/30). Et si à cette époque il est encore question des chapellenies de Saint-Nicolas et de Sainte-Catherine, plus tard on ne parle plus que des chapellenies de Saignelégier.

¹⁷ AAEB, A 27/1, ad N. 17, 26 juin 1626 (rapport du doyen du Chapitre de Salignon).

¹⁸ Porrentruy, Lycée cantonal, ms. 6223, p. 359 (rapport de visite du vicaire général Thomas Henrici).

¹⁹ AAEB, A 27/21, Saignelégier, N. 48, 10 juin 1671.

²⁰ Saignelégier, Etat-civil, Registre des mariages dès 1585, aux dates du 28 août et du 26 novembre 1588 (communication de J.-L. et Ch. Wermeille).

²¹ AAEB, A 85/48, comptes 1588/89 du notaire: «admissio ad curam animarum».

²² AAEB, A 85/50, comptes 1602/1603 du notaire et du garde du sceau. Dans des comptes postérieurs, il apparaît plusieurs fois, par erreur ou confusion, sous le nom de «Girardin».

²³ «La chapelle de saint Charle [...] fut le 14^e mai 1621, pour lors nouvelle, enrichie de la majeure partie de la succession de feu le sieur Humbert Girardet [...]» (AAEB, A 27/21, Saignelégier, 6 mars 1784; voir plus bas).

²⁴ Merci à M. Georges Cuer, directeur des archives départementales du Jura (Montmorot), pour ses recherches et informations à ce sujet (communication du 31 janvier 2000).

²⁵ Fils de Humbert, il réside à la Chauz en 1590 et à Saignelégier en 1594; marié une première fois le 30 septembre 1590 avec Blaise N., il épouse en secondes noces Eve Québatte le 17 avril 1594 à Saignelégier.

²⁶ Selon le testament de Girardet, qui souhaite être inhumé près de lui. Les trois enfants de Bon (Boniface) Clerc mentionnés dans le testament, et

don
Cler
qui
Dor
avec
Gira
gnel
épo
légie
et C
²⁷ A
TRF
lieu
²⁸ Fil
1598
Blai
bou
Mar
tous
dem
ann
(con
²⁹ Ri
Mor
³⁰ Sai
(ci-d
³¹ Sai
les b
gnel
chap
Sai
(au
lieux
Sur/
Es S
³² La
méce
capit
le dr
se tr
liber
choi
pren
Un c
n'a
récal

dont l'épouse s'appelle Françoise N., sont: Paul Clerc (né le 14 décembre 1595 à Saignelégier et qui se marie trois fois: en 1620 avec Richarde Donzé, en 1644 avec Françoise Vernier et en 1664 avec Vèrène Clémence), Eve Clerc femme de Girard Tardy des Pommerats (mariage à Saignelégier le 30 octobre 1605), Henry Clerc (il a épousé Eve Regnault le 22 avril 1611 à Saignelégier) et sa fille Ursule (communication de J.-L. et Ch. Wermeille).

²⁷ AAEB, A 27/21, N. 35, 19 avril 1621; L. VAUTREY, *Notices...*, p. 732-34 (lire «Onglières» au lieu de «Ongliches»).

²⁸ Fils de Jean, de Saignelégier, il épouse le 4 août 1598, Marguerite Froidevaux, fille d'Adam et de Blaise Froidevaux de la Bosse. Adam est maître-bourgeois, membre du Conseil, de 1612 à 1623; Marguerite est la sœur de Vincent, ancêtre de tous les Froidevaux originaires du Bémont, et la demi-sœur de Jeanne Froidevaux (1596-1625), annonciade à Pontarlier, la «sainte de la Bosse» (communication J.-L. et Ch. Wermeille).

²⁹ Richard Richardguenin est maire de la Franche Montagne de 1589 à 1618 (A. Viatte).

³⁰ Saignelégier, Archives paroissiales, XX, f. 71^r (ci-dessous APar).

³¹ Saignelégier, APar, XXV (au début du registre): les biens-fonds appartenant aux chapelles de Saignelégier (1771). Toutes les pièces de terre des chapelles étaient situées à l'Est de la localité de Saignelégier – à l'exception de «Sur les Craux» (au Sud) – entre le Stand et la Pinsonnière, aux lieux-dits: Sur la Saigne et Champs Gonné, Sur/sous la courbe Roye, Sous les Saignattes (ou Es Saignattes), Pré Saint-Nicolas.

³² La *rédemption*, ou rachat de rente, inverse le mécanisme. «Par la restitution qui lui est faite du capital initialement apporté, le créancier perd le droit de percevoir le canon de la rente; en fait il se trouve remboursé et le débiteur retrouve la liberté d'affecter ses revenus aux dépenses de son choix... Entre la création et le rachat peut enfin prendre place le *transport* ou transfert de créance. Un créancier souhaitant récupérer son capital n'a aucun moyen de contraindre un débiteur récalcitrant au remboursement. Par contre, il lui

est tout à fait loisible de proposer à un tiers de lui acheter son titre de rente moyennant le paiement d'un capital équivalent (ou inférieur) au capital initial de constitution» (Paul SERVAIS, «De la rente au crédit hypothécaire en période de transition industrielle. Stratégies familiales en région liégeoise au XVIII^e siècle», *Annales. Histoire, sciences sociales*, 49 [1994], p. 1395-96).

³³ Mis à part les rentes constituées dont il est question ci-après, il y a une fondation de messe à la chapelle Saint-Charles, du 30 janvier 1624 (capital 20 livres, cense annuelle 20 sols), faite par la première femme de Jean-Jacques Grandvillers, receveur du Prince-Evêque à Saignelégier (Saignelégier, APar, XX, f. 54^r: renouvellement du 11 mars 1632).

³⁴ Saignelégier, APar, XX, f. 8^r, renouvellement du <10 mars 1632>. Dans les comptes, on avait recours à une monnaie fictive, la livre bâloise, monnaie officielle de l'évêché, 100 livres bâloises équivalaient à 180 livres tournois et à 120 livres suisses. La livre (lb.) se divisait en 20 sols ou sous (B.) et un sou en 12 deniers (d.).

³⁵ Une fois de plus, renseignements généalogiques aimablement communiqués par J.-L. et Ch. Wermeille, qui par leurs travaux rendent un service incomparable à tous les chercheurs.

³⁶ AAEB, A 85/55, comptes 1629/30 du notaire, et A 85/56, comptes 1629/30 du garde du sceau.

³⁷ Fonctionnaire du Prince-Evêque chargé de conduire en prison les sujets arrêtés par les hauts-officiers des bailliages; il devait assister aux interrogatoires, être présent aux audiences seigneuriales, etc. (Paul SIMON, *Saignelégier au temps des princes-évêques, ou «la vie quotidienne dans une communauté rurale des Franches-Montagnes à la fin du dix-huitième siècle*, Porrentruy: Société Jurassienne d'Emulation, 1986 [«L'Œil et la mémoire, II], p. 98-99).

³⁸ AAEB, A 62/17, Saignelégier, N. 2.

³⁹ Auguste VIATTE, «Une famille de notables à la Franche Montagne des Bois: la famille Simon», *Actes de la Société jurassienne d'Emulation*, 76 (1973), p. 215-30, & 86 (1983), p. 59-82.

⁴⁰ Saignelégier, APar, XX, f. 71^r.

⁴¹ Saignelégier, APar, XX, f. 56^r.

⁴² Saignelégier, APar, XX, f. 63^r.

⁴³ Saignelégier, APar, XX, f. 64^r.

⁴⁴ Saignelégier, APar, XX, f. 64^r, renouvellement du 11 mars 1632.

⁴⁵ Saignelégier, APar, XX, f. 63^r, renouvellement du <17 mars 1632>.

⁴⁶ Saignelégier, APar, XX, f. 56^r, renouvellement du 18 mars 1632.

⁴⁷ Saignelégier, APar, XX, f. 71^r, renouvellement du 8 juin 1632.

⁴⁸ Saignelégier, APar, XXII, f. 19^v.

⁴⁹ «Quod attinet ad cappellaniam S. Caroli, de qua nullum invenire est fundationis vestigium, nisi hoc in libro fundationum fol. 19: *Lettre de fondation* [...] mil six cent neuf. Examinatis diligenter examinandis invenimus sacellanum percipere ex eadem sacellania annuatim et sine onere in pecuniis viginti septem libras Basil.» (AAEB, A 27/21, ad N. 58, 2 juin 1724; copie à Saignelégier, APar, I/9; cf. L. VAUTREY, *Notices...*, p. 736-37). – Les registres de rentes constituées sont appelés «livre des fondations», «des revenus», «des reconnoissances».

⁵⁰ Ce registre plus ancien n'est pas – n'est plus – aux archives paroissiales de Saignelégier. Il s'agissait sans doute du n° XIX, commencé en 1580, mais qui a disparu après la rédaction du Répertoire de 1924.

⁵¹ En 1626 et en 1635, il est encore question de la «nouvelle chapelle» de saint Charles Borromée (AAEB, A 27/1, ad N. 17, 26 juin 1626) ou de la chapelle «nouvellement érigée» (Porrentruy, Lycée cantonal, ms. 6223, p. 359; visite de Thomas Henrici; cf. L. VAUTREY, *Notices...*, p. 672).

⁵² Voir plus loin.

⁵³ Vicaire général, 1634-1652, évêque auxiliaire 1648-1660; Thomas Henrici fonctionne comme vicaire général *in spiritualibus* à Delémont pendant la période troublée de la guerre de Trente-Ans (Werner KUNDERT, «Die Weihbischöfe des Bistums Basel», *Helvetica Sacra*, [I/1: «Schweizerische Kardinäle/Das apostolische Gesandtschaftswesen in der Schweiz/Erzbistümer und Bistümer I], p. 223-34, p. 232, et André CHÈVRE, «Le vicariat général et l'officialat de Bâle depuis la Réforme», *ibid.*, p. 256-67, p. 261).

⁵⁴ Aux XVII^e et XVIII^e siècles, dans la monnaie de Porrentruy, en usage dans la Seigneurie des Franches-Montagnes, 1 taler (écu blanc), qui correspond au cours du louis blanc de France, équivaut à 1,8 florin (gulden), à 2,25 livres bâloises, à 45 B. bâlois; 1 florin égale donc 25 B. bâlois (N. Furrer, 1997).

⁵⁵ «Ex duabus primis sacellaniis habet circiter 40 florenos, et tantundem ex capella Sancti Caroli» (Porrentruy, Lycée cantonal, ms. 6223, p. 359; cf. L. VAUTREY, *Notices...*, p. 672). A ces revenus s'ajoutent ceux que le chapelain reçoit en tant que vicaire de la paroisse: dix bichots d'orge et d'avoine, et la moitié des mortuaires; il avait en outre une dot de 13 arpents de terre et recevait des Pommerats six mesures de graine (*ib.*).

⁵⁶ «Quidam vicarius defunctus Humbertus Girardat dictus legavit ad capellam Sancti Caroli pro sacellano tantum, ut annue habeat ad 50 libras; se existimat vicarium modernum obligatum ut etiam lumina pro sacris singulis septimanis semel faciendis comparet» (Porrentruy, Lycée cantonal, ms. 6223, p. 361; non cité par Vautre). – Sur les revenus du chapelain en 1671 et en 1724, cf. L. VAUTREY, *Notices...*, p. 729 (AAEB, A 27/21, 27 novembre 1671; A 27/1, ad N. 28, n° 50) et *ibid.*, p. 736-37 (AAEB, A 27/21, N. 58, 22 mars 1724, et ad N. 58, 2 juin 1724; copie à Saignelégier, APar, I/9, 1724).

⁵⁷ Pierre-Yves MOESCHLER, «Les institutions de l'ancien évêché de Bâle», Théophile-Rémi FRÈNE, *Journal de ma vie*, éd. André Bandelier, Cyrille Gigandet, P.-Y. Moeschler & Violaine Spichiger (collab.), Porrentruy & Bienne: Société Jurassienne d'Emulation/Intervallles, 1993, t. 5, p. 20; dans la Seigneurie, le représentant du prince porte le titre de «grand bailli de la Franche Montagne des Bois» et siège à Saignelégier.

⁵⁸ «Altare summum est B. Virg. Duo alia, seu sacellaniae binae, una S. Nicolai, altera S. Catharinae. Possessor earundem, idem D. vicarius, qui supra [Franciscus Wilhelmus]. Collaturam praefatarum sacellaniarum habet magistratus saecularis ibidem. Sacelli novi S. Caroli Borromei possessor est etiam D. Franciscus ut supra» (AAEB, A 27/1, ad N. 17, 26 juin 1626).

⁵⁹ Soit la prise en charge par le chapelain des «lumières» pour la célébration de la messe hebdomadaire à la chapelle, prévue dans le testament du chapelain Girardet (Porrentruy, Lycée cantonal, ms. 6223, p. 361; cit. n. 56).

⁶⁰ Noréaz (district de la Sarine, canton de Fribourg), paroisse de Prez-vers-Noréaz.

⁶¹ Lettre du Magistrat à l'évêque pour lui demander d'approuver ce choix: AAEB, A 27/21, N. 41a, 18 juin 1652. Autre exemple: AAEB, A 62/17, Saignelégier, N. 1, 11 janvier 1654: présentation de Pierre Pitoux.

⁶² «Alterum vero sacellum est Sti Caroli, sumptibus totius montis et aliarum parochiarum erectum, absque redditibus, in pestiferorum coemeterio» (AAEB, A 27/21, N. 48, 10 juin 1671).

⁶³ On peut en déduire que le chapelain Girardet est décédé le 14 mai 1621.

⁶⁴ AAEB, A 27/21, Saignelégier, 6 mars 1784, dossier relatif au démembrement de la paroisse de Saignelégier pour ériger en «vicairie perpétuelle» le lieu des Cerlatez; cf. L. VAUTREY, *Notices...*, p. 720-22.

⁶⁵ AAEB, B 194/24; le premier compte conservé est de l'année 1644/45; manquent les années 1645/46 à 1655/56, 1657/58, 1659/60 à 1672/73, 1674/75 à 1710/11.

⁶⁶ Montfaucon, Archives communales, MF 73, Documents divers de la communauté, 1651-1699, esparsément du 17 août 1655 (ci-dessous ACom).

⁶⁷ Comme c'est le cas dans la chapelle des confrères du rosaire dans l'église paroissiale, en attendant la consécration de l'autel (AAEB, A 109a/13, visite de 1668). Sur cette chapelle du rosaire, cf. L. VAUTREY, *Notices...*, p. 672-73.

⁶⁸ AAEB, A 109a/13, n° 23: «sacellum... reparatione indigere».

⁶⁹ Porrentruy, Lycée cantonal, ms. 6223, p. 359: «vergit in ruinam nisi reficiatur»; cf. AAEB, A 109a/13, n° 28 (1635): «sacellum S. Caroli ruinosum reparatur».

⁷⁰ Montfaucon, ACom, MF 73, Documents divers de la communauté, 1651-1699, 17 août 1655; cf. L. VAUTREY, *Notices...*, p. 491.

⁷¹ Albert BRUCKNER, Werner KUNDERT, Manfred WELTI & Peter L. ZAESLIN, «Die Bi-

schöfe von Basel», *Helvetia Sacra* (I/1: «Schweizerische Kardinäle...»), p. 159-222, p. 209-10.

⁷² Cérémonie par laquelle on efface la souillure contractée par un lieu sacré afin de lui restituer son caractère et sa destination antérieurs, compromis par la profanation ou le sacrilège (*Dictionnaire de la foi chrétienne*, dir. Olivier de La Brosse, Antonin-Marie Henry & Philippe Rouillard, Paris: Cerf, 1968, t. 1, art. «Concile»).

⁷³ AAEB, A 46/2, Syllabus ordinatorum, 1624-1675, p. 235 (les reliques placées dans l'autel sont celles de sainte Apolline, martyre, et des compagnes de saint Ursule: *ex societate S. Ursulae*); L. VAUTREY, *Notices...*, p. 731. La veille, dans l'église paroissiale, l'évêque avait déjà confirmé 1334 personnes!

⁷⁴ Saignelégier, APar, XX, f. 8^r, 54^r, 56^r, 63^r, 71^r.

⁷⁵ «Sacellum S. Caroli extra pagum pro pestiferis extractum [...]» (AAEB, A 109a/13, n° 23, 16 juin 1631).

⁷⁶ «Tres habet sacellanas, S. Nicolai, S. Catharinae et S. Caroli, quae noviter contra pestem erecta est [...] <Capella> Sancti Caroli in loco est ubi pestiferi sepeliuntur» (Porrentruy, Lycée cantonal, ms. 6223, p. 359). *Ibid.*, p. 56: «novi sacelli S. Caroli pro pestiferis» (rapport de sa visite à Rome, *ad limina*, de 1633).

⁷⁷ AAEB, B 194/25, comptes 1773/74, 1774/75, 1778/79, 1783/84, etc.

⁷⁸ Saignelégier, APar, I/25, 1806.

⁷⁹ «Cappellania S. Caroli ab ecclesia parochiali medio horae quadrante distante [...] Praeterea tempore aestivali (hiemali propter invium et altitudinem vix non impossibile foret) sacellanus it devotionis causa [...]» (AAEB, A 27/21, ad N. 58, <22 mars 1724>).

⁸⁰ «Visitatio sacelli S. Caroli Borromaei extra pagum siti hoc anno propter nivium copiam et temporis brevitate ommissa fuit [...]» (AAEB, A 109a/13, n. 26, 1672).

⁸¹ AAEB, A 27/21, ad N. 58, 2 juin 1724.

⁸² Jean-Noël BIRABEN, *Les Hommes et la peste en France et dans les pays européens et méditerranéens*, Paris & La Haye, 1975-76 (t. 1, p. 118-29, «Les épidémies de peste en Europe et dans les pays méditerranéens du milieu du 14^e siècle au milieu du

19^e siècle»; t. II, p. 63-84, «Contre la colère divine: les prières, les exercices pieux, la charité»). Dans les encyclopédies religieuses, l'article le plus récent est celui de Neithard BULST, «Pest, Pestseelsorge», *Lexikon für Theologie und Kirche*, éd. Walter Kasper et al., Freiburg i. Br. – Basel [etc.]: Herder, 1993->, t. 8, p. 78-80.

⁸³ *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, dir. Marcel Godet, Henri Türlér & Victor Attinger, Neuchâtel: Administration du Dictionnaire historique et biographique de la Suisse, 1921-34, t. 5, p. 258-60.

⁸⁴ Voir O. SCHENKER, «Die Pestepidemie im Fürstbisthum Basel», *Deutsches Archiv für Geschichte der Medizin und medicinische Geographie*, VI (1884), p. 337-70, 377-94 (exemplaire aux AAEB). En 1854, Xavier Kohler a donné à une séance de la Société jurassienne d'émulation un court aperçu sur les ravages de la peste dans l'ancien Evêché de Bâle et le Jura bernois en particulier, depuis les temps les plus reculés, jusqu'au XIX^e siècle (le texte n'en est pas publié; voir Xavier KOHLER, «Procès-verbal de la réunion générale de la Société Jurassienne d'Emulation; A Neuveville, le 27 septembre 1854», *Actes de la Société Jurassienne d'Emulation*, 6 [1854], p. 49-72, p. 57). Voir aussi Nicolas BARRÉ, *Le Collège des Jésuites de Porrentruy au temps de Jacques-Christophe Blarer de Wartensee, 1588-1610*, Porrentruy: Société Jurassienne d'Emulation, 1999, p. 227 & 363; *Annales, ou histoire du Collège de Porrentruy depuis l'an du Seigneur 1588*, éd./trad. Corinne Eschenlohr-Bombail, dir. André Schneider & Michel Boillat, Porrentruy: Société Jurassienne d'Emulation, 1995-96, t. I, p. 31-35 (1610), p. 69-71 (1634), p. 75 (1635).

⁸⁵ L. VAUTREY, *Notices...*, p. 29-43 (Les Bois), p. 114 (Les Genevez), p. 280 (Bellelay), p. 571 (Le Noirmont), p. 671-72 & 730 (Saignelégier); A. DAUCOURT, *Dictionnaire historique...*, t. I, p. 81 (Les Bois), t. II, p. 106 (Les Genevez), t. IV, p. 107-13 (Le Noirmont), t. VI, p. 72 (Saignelégier), p. 107-08 (Saint-Brais), p. 291 (Saulcy); A. DAUCOURT, *Histoire de la Seigneurie de Spiegelberg ou des Franches-Montagnes*, Porrentruy 1902 (réimpr. Genève: Slatkine, 1983), p. 91, 95, 96-99.

⁸⁶ Xavier KOHLER, «Les Suédois dans l'Evêché de Bâle: journal de Guillaume Triponez», *Actes de la Société jurassienne d'Emulation*, 34 (1884), p. 95-145 (sur la peste: p. 99-105). Chronique utilisée et reproduite par L. VAUTREY, *Notices...*, p. 29-41; voir aussi A. DAUCOURT, *Dictionnaire historique...*, t. IV, p. 107-108.

⁸⁷ J.-N. BIRABEN, *Les hommes et la peste...*, t. II, p. 167-69.

⁸⁸ L. VAUTREY, *Notices...*, p. 30.

⁸⁹ A. DAUCOURT, *Dictionnaire historique...*, t. IV, p. 108: appelés ainsi parce que les pestiférés avaient à la gorge une grosseur en forme de bosse qui les étouffait après quelques heures d'horribles souffrances.

⁹⁰ Le cimetière des Saignattes, au Boéchet, encore visible aujourd'hui, entouré d'un mur. Une plaque commémorative subsiste: «En la mémoire de Thibaud Ory, premier curé des Bois, et de tous les fidèles inhumés dans ce cimetière pendant la peste de 1636» (*Le Franc-Montagnard*, 9 octobre 1997; L. VAUTREY, *Notices...*, p. 42).

⁹¹ «Quando pestis grassatur, est peculiare pro mortuis coemeterium extra pagum [...]» (Porrentruy, Lycée cantonal, ms. 6223, p. 354-55; cf. L. VAUTREY, *Notices...*, p. 571).

⁹² Montfaucon, ACom, MF 73, Documents divers de la communauté, 1651-1699, billet d'espargement du 18 octobre 1697: «pour faire une dollaise a cemetiere es pestifereux» (Inventaire Prongué, p. 43); AAEB, A 27/20, Montfaucon, comptes de l'année 1711: dépense pour la réparation du mur du «cemetiere es pestifereux». Sur Saint-Brais, cf. G. JEANBOURQUIN, *Planey et Saint-Brais*, Saint-Brais, 1987, p. 19-21.

⁹³ L. VAUTREY, *Notices...*, p. 114. A Saulcy, la «tradition» voudrait qu'une courageuse femme traîne avec des crocs les cadavres des pestiférés dans un creux qui est encore appelé le «Clos des creux» (A. DAUCOURT, *Dictionnaire historique...*, t. VI, p. 291; ID., *Histoire de la seigneurie de Spiegelberg...*, p. 97).

⁹⁴ Dans les autres paroisses: Les Bois, 1730; Les Breuleux, 1664; Montfaucon, 1653; Le Noirmont, 1662.

⁹⁵ A Saignelégier et au Noirmont, en 1635, les curés ne faisaient plus le catéchisme depuis un certain temps à cause de la peste (L. VAUTREY, *Notices...*, p. 571 & 671: visite de Thomas Henrici).

⁹⁶ J.-N. BIRABEN, *Les Hommes et la peste...*, t. II, p. 111.

⁹⁷ Porrentruy, Lycée cantonal, ms. 6223: visite de Thomas Henrici; dans les trois cas, additions marginales postérieures dans le manuscrit de son rapport: «obiit 1636 in martio» (p. 349 & 359), «obiit in februario 1636» (p. 363); il n'indique pas la cause du décès, qui est avancée par L. VAUTREY, *Notices...*, p. 42 (Ory) & p. 672 (François). Interprétation reprise par P.-S. SAUCY, *Histoire de l'ancienne abbaye...*, p. 144; A. DAUCOURT, *Dictionnaire historique...*, t. IV, p. 108 (Ory), t. VI, p. 72 (François); ID., *Histoire de la seigneurie de Spiegelberg...*, p. 95 (lire 1636 au lieu de 1536) & p. 97.

⁹⁸ Existence d'une messe votive «pro vitanda mortalitate vel tempore pestilentiae».

⁹⁹ Parfois même, cierge de la longueur des remparts d'une ville, formé d'un nombre considérable de fils enduits de cire, ou «ceinture de cire» faisant le tour des remparts.

¹⁰⁰ Oberammeggau est de 1633.

¹⁰¹ J.-N. BIRABEN, *Les Hommes et la peste...*, t. II, p. 63-84.

¹⁰² Nous nous inspirons ici de l'*Histoire des saints et de la sainteté chrétienne*, dir. Jean Delumeau, Paris: Hachette, 1986-88, t. VIII, p. 36-40 & 77-87. Nombreuses notices sur Charles Borromée dans les diverses encyclopédies; une des plus récentes est celle du *Lexikon für Theologie und Kirche...*, t. 2, p. 598-600 (A. Borromeo). Voir aussi Marina TROCCOLI-CHINI, «L'Arcidiocesi di Milano (fino al 1884)», *Helvetia Sacra* (I/VI): «La Diocesi di Como/L'Arcidiocesi di Gorizia/L'Amministrazione apostolica ticinese, poi diocesi di Lugano/L'Arcidiocesi di Milano», p. 297-432, p. 355-56.

¹⁰³ Sur Charles Borromée «protecteur de la Suisse» et sur Bonhomini, voir Manfred E. WELTI, «Das apostolische Gesandtschaftswesen in der Schweiz», *ibid.* (I/1): «Schweizerische Kardinäle...», p. 35-60, p. 42-43.

¹⁰⁴ Suite à son expérience, il prend la peine de publier un «Directoire pour l'assistance aux pestiférés», réédité tel quel lors de la peste de 1630 à Milan.

¹⁰⁵ Bernhard ANDERES, «Der hl. Karl im Tessin, zur Kunstgeschichte und Ikonographie», *Kunst um Karl Borromäus*, éd. B. Anderes, Georg Carlen et al., Luzern: Faksimile-Verlag, s. d., p. 48-78, et Rainald FISCHER, «Die Verehrung des hl. Karl Borromäus in der Schweizer Kapuzinerprovinz», *ibid.*, p. 79-101.

¹⁰⁶ Ferdinand STROBEL SJ & Brigitte DEGLER-SPENGLER, Elsanne GILOMEN-SCHENKEL & Cécile SOMMER-RAMER (collab.), «Die Gesellschaft Jesu in der Schweiz», *Helvetia Sacra* (VII: «Der Regularklerus»), p. 57-609, p. 202-42; Nicolas BARRÉ, *Le Collège des Jésuites de Porrentruy...*; *Annales, ou histoire du Collège de Porrentruy...*

¹⁰⁷ N. BARRÉ, *Le Collège des Jésuites...*, p. 97.

¹⁰⁸ A. BRUCKNER, W. KUNDERT, M. WELTI & P. L. ZAESLIN, «Die Bischöfe...», p. 204-05.

¹⁰⁹ Barré note, à juste titre semble-t-il, que l'évêque Blarer «installe son institution scolaire à Porrentruy parce que sa ville de résidence est sous

l'autorité spirituelle de l'archevêque de Besançon et se trouve aux mains d'un clergé qui n'a pas encore été restauré»; il touche ainsi indirectement le peuple qui n'est pas soumis à son autorité spirituelle (N. BARRÉ, *Le Collège des Jésuites...*, p. 101).

¹¹⁰ Jésuite depuis 1576: cf. F. STROBEL SJ & B. DENGLER-SPENGLER, E. GILOMEN-SCHENKEL & C. SOMMER-RAMER (collab.), «Die Gesellschaft...», p. 204, 214 (n. 16), 439, 446.

¹¹¹ L'état des pratiques dans cette région est catastrophique.

¹¹² N. BARRÉ, *Le collège des Jésuites...*, p. 216-18.

¹¹³ Il vaut la peine de prendre connaissance des remarques enregistrées dans les *Annales, ou histoire du Collège de Porrentruy*, t. I, p. 36, 43, 44, 70.

¹¹⁴ N. BARRÉ, *Le Collège des Jésuites...*, p. 227 & 363; *Annales, ou histoire du Collège de Porrentruy...*, t. I, p. 31-35.

¹¹⁵ *Annales, ou histoire du Collège de Porrentruy...*, t. I, p. 69-70.

¹¹⁶ Faute de place, les références aux documents des archives ont été omises; mais chaque date a sa justification.